

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2010

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13, 14 et 15 décembre 2010**

**2010 DEVE 131** Subvention à l'association l'Impasse du Moulin Vert pour son projet d'installation de bacs plantés dans l'impasse du Moulin Vert (14e).

**Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 6 décembre 2010 ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 novembre 2010, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association l'Impasse du Moulin Vert pour son action sur le territoire parisien ;

Sur le rapport présenté par Mme Fabienne GIBOUDEAUX au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.000 euros est attribuée à l'association l'Impasse du Moulin Vert dont le siège social est situé 1, impasse du Moulin Vert (14e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 823, nature 6574, ligne VF 23002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2010.